



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2025

Influenza aviaire hautement pathogène : Annie Genevard annonce une aide économique aux éleveurs de volailles affectés par l'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène 2024-2025

Après le déploiement du dispositif d'indemnisation sanitaire, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, annonce l'ouverture d'un dispositif d'indemnisation économique pour l'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) 2024-2025.

Cette aide, financée par l'État pour un budget maximal de 4 millions d'euros, vise à compenser les pertes liées à l'arrêt de production dans les exploitations situées en zones réglementées, en raison des interdictions de mise en place et de mouvements de volailles. Les pertes subies pendant les mesures de restriction sanitaire ayant conduit à des vides sanitaires prolongés seront indemnisées à hauteur de 90 %.

Les éleveurs de volailles (palmipèdes, gallinacés et colombidés) situés dans des zones réglementées (zones de protection, zones de surveillance) pendant l'épidémie d'IAHP 2024-2025 et ayant subi des pertes économiques pourront déposer leur demande d'aide prochainement, via un téléservice géré par FranceAgriMer.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv